

Le Délégué 49 N°12

21 Décembre 2014

Le mot du Président :

Le Délégué 49 est le lien privilégié entre tous les DDEN du département, actualité oblige nous avons consacré essentiellement ce N°12 à la rentrée scolaire et à Beaupréau.

Bonnes fêtes de fin d'année !

Patrick Duyts



La rentrée scolaire dans le Maine et Loire en quelques chiffres (source DSDEN 49)

Communes dans le Maine et Loire	357
Communes avec école publique	262
Communes avec une seule école privée	60
Communes sans école	36

- remplacement de l'école Jules Ferry d'Avrillé par le groupe scolaire de l'Aérodrome

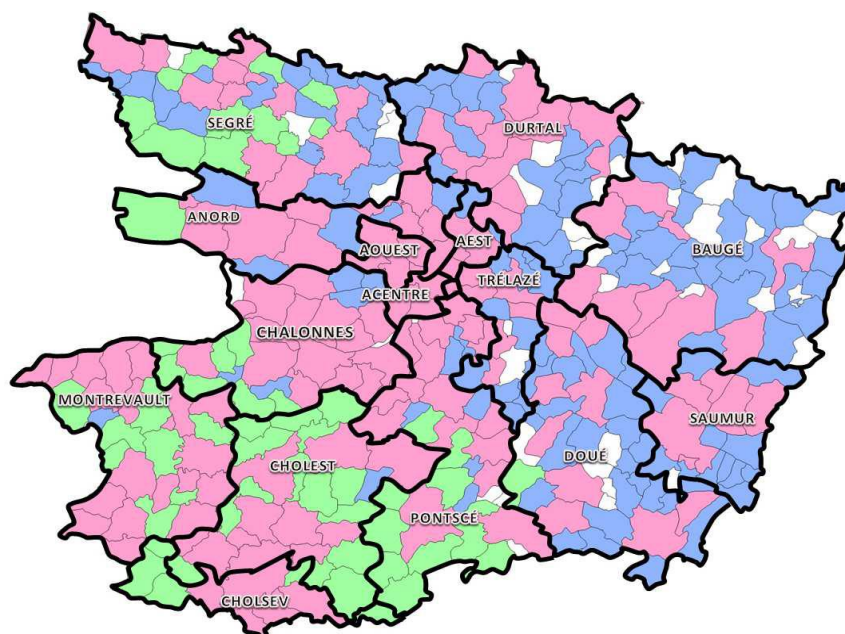
-fusion des écoles maternelle et élémentaire de Saint-Christophe Dubois

-fusion des écoles maternelle et élémentaire André Malraux aux Ponts de Cé

	Public	Privé	Total
Maternelles	106	2	110
Primaires et élémentaires	335	237	573
Total	441	240	681

Classes d'inclusion scolaire : 36

Répartition des écoles publiques/privées



	commune ayant au moins une école publique et une école privée
	commune ayant au moins une école publique et pas d'école privée
	commune ayant au moins une école privée et pas d'école publique

LES 441 ECOLES PUBLIQUES

Maternelles	106	812 classes
Primaires /élémentaires	335	1 432 classes
Total	441	2 244

46% des écoles publiques accueillent au moins 4 classes

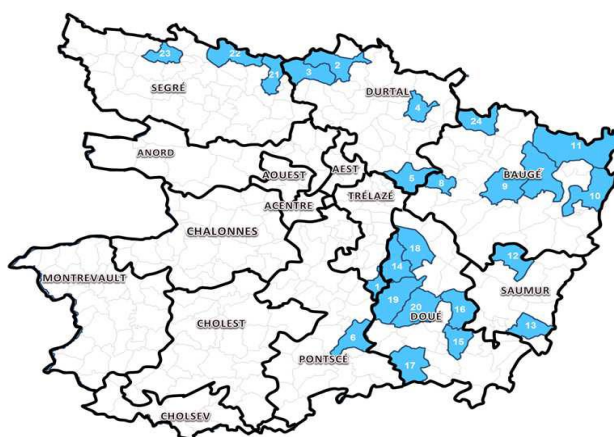
Le public scolarise **61,6 %** des élèves du premier degré soit 54 393 enfants. On observe depuis la rentrée 2006 une stabilité relative des effectifs.

Les élèves de l'enseignement privé représentent **38,4 %** des élèves de 1er degré soit 33 854 enfants.

LES REGROUPEMENTS PEDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX

Regroupements Pédagogiques Concentrés RPC : 2

Regroupements Pédagogiques Intercommunaux RPI : 22



BAUGE

7 AUVERSE - LASSE - CHAVAIGNES

8 ST GEORGES DU BOIS - FONTAINE MILON

9 BOCE - CUON - LE GUEDENIAU

10 BREIL - MEIGNE LE VICOMTE - MEON

11 BROU - CHIGNE - GENNETEIL - CHALONNES SOUS LE LUDE

24 FOUGERE - ST QUENTIN LES BEAUREPAIRE

DOUÉ LA FONTAINE - LOIRE ET THOUET

14 CHEMELLIER - COUTURES - GREZILLE

15 CIZAY LA MADELEINE - COURCHAMPS

16 ROU MARSON - LES ULMES - VERRIE

17 ST MACAIRE DU BOIS - LES VERCHERS SUR LAYON

18 ST GEORGES DES SEPT VOIES - ST REMY LA VARENNE - LE THOUREIL

19 AMBILLOU CHATEAU - LOUERRE - NOYANT LA PLAINE - BRIGNE

20 LOURESSE ROCHEMENIER - DENEZE SS DOUE

DURTAL LES TROIS RIVIERES

2 CONTIGNE - SOEURDRES

3 CHERRE - MARIGNE

4 HUILLE - LEZIGNE

5 BAUNE - CORNILLE LES CAVES - LUE EN BAUGEOIS

PONTS DE CE –SUD LOIRE BOCAGE

6 TIGNE - CERNUSSON - LA FOSSE DE TIGNE –TANCOIGNE

SAUMUR

12 BLOU - NEUILLE

13 MONTSOREAU - PARNAY - SOUZAY CHAMPIGNY – TURQUANT

SEGRÉ

21 CHAMBELLAY - LA JAILLE YVON

22 LA FERRIERE DE FLEE - MONTGUILLON - ST SAUVEUR DE FLEE

23 BOUILLE MENARD - BOURG L'EVEQUE

TRÉLAZÉ - LOIRE - AUBANCE

1 LUIGNE - SAULGE L'HOPITAL



Session de formation

L'Union a organisé au mois d'octobre sa première formation ouverte à tous les DDEN et en particulier aux nouveaux collègues. 3 thèmes ont été abordés : l'organisation de l'Union et la Fédération (Monique Guilleux), la fonction et les missions des DDEN (Claude Dutheil) enfin la République, l'école et la laïcité (Patrick Duyts). Si nous n'étions pas assez nombreux (16), beaucoup de circonscriptions étaient représentées. Tous les participants ont apprécié les échanges et ont demandé que cette initiative se renouvelle.

Voici le témoignage de Christophe Bazin, jeune DDEN :

« Le samedi 4 octobre au matin, nous nous retrouvés entre DDEN de toutes générations sous l'égide du bureau de la délégation afin d'en apprendre plus sur le rôle, les tenants et aboutissants du DDEN en théorie comme en pratique.

Pour un jeune DDEN, en âge comme en pratique de la fonction, une telle séance d'informations m'a paru plus qu'indispensable, permettant un parcours rapide des connaissances indispensables afin de tenir le rôle et la charge de cette attribution ô combien importante mais nullement honorifique. Et ce d'autant plus que mon expérience ne m'avait jamais amené à siéger en conseil d'école, que ce soit comme enseignant ou comme parent.

Après un survol de l'organisation des DDEN, en allant du délégué « de base » à la Fédération, en passant par l'Union du Maine-et-Loire, avec les rôles et attributions de chacun, la formation nous a plus longuement amené vers le cœur de notre fonction, au conseil d'écoles et aux visites d'écoles,

toujours en insistant sur le rôle de médiateur et de défenseur de l'Ecole Publique et de la Laïcité que nous sommes.

Ce que je retiendrai le plus ?

Le conseil de demander un court temps de parole au début du conseil d'école afin de se présenter, et expliciter les droits et devoirs du DDEN, en l'accompagnant pourquoi pas d'un texte court à faire insérer au compte-rendu.

Ayant déjà connu la question d'un parent d'élève « mais qu'est ce que vous faites ? », ce conseil me paraît plus qu'avisé.

Dans une ambiance intimiste, vu le faible nombre de participants, mais néanmoins chaleureuse voire bon enfant, nous nous sommes quittés enrichis de nouvelles connaissances comme d'une conviction renforcée à exercer notre fonction de défense de l'Ecole Publique.

En conclusion j'espère que de nouvelles sessions pourront se tenir régulièrement afin de se rencontrer entre DDEN jeunes et moins jeunes et de partager nos expériences pour faire avancer les choses »

Christophe Bazin



Fédération nationale des DDEN

COMMUNIQUÉ SUR L'ENCADREMENT DES SORTIES SCOLAIRES

Le principe constitutionnel de laïcité de l'enseignement public impose un cadre religieusement neutre à l'école pour la maintenir à l'écart des conflits du monde extérieur et créer les conditions de la construction de la liberté de conscience des élèves. Les sorties scolaires font partie de l'enseignement au même titre que les cours, c'est pourquoi, tous les intervenants doivent respecter cette neutralité. Quand les parents se présentent à l'école à titre personnel, ou de représentants de parents d'élèves, ils sont libres de manifester leur croyance. Leur situation est radicalement différente quand ils deviennent accompagnateurs d'élèves en activité scolaire.

La Fédération nationale des DDEN, avec le Collectif laïque tient à exprimer son profond désaccord avec les propos de Mme Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation nationale, concernant le port de signes religieux

«Le principe c'est que dès lorsque les mamans (les parents) ne sont pas soumises à la neutralité religieuse, comme l'indique le Conseil d'État, l'acceptation de leur présence aux sorties scolaires doit être la règle et le refus l'exception».

Rien ne justifie qu'on prenne le risque d'attiser ainsi les tensions. L'intérêt des enfants et la garantie pour les parents que leurs enfants bénéficieront d'un enseignement laïque doivent être les priorités.

La Fédération nationale des DDEN attend du gouvernement qu'il se donne les moyens de faire appliquer la laïcité.

Paris, le 31 Octobre 2014



La laïcité, pierre angulaire de la loi du 9 décembre 1905 doit refonder l'école publique ... même dans les Mauges !

Beaupréau

Pour la continuité du service public de l'éducation de la maternelle au lycée

« L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat ».

Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946,
intégré dans la Constitution du 4 octobre 1958

Repris dans l'article 141-1 du Code de l'Education

L'Union du Maine et Loire avec le soutien de la Fédération Nationale s'est engagée pour que soient respectées les lois de la République dans les Mauges ! Elle a donc appelé à signer la pétition adressée à Mme Le Ministre.

A) Les Mauges

Les Mauges sont un territoire à part dans le Département du Maine et Loire.

Il existe une prédominance de l'école privée confessionnelle de la maternelle au lycée (dans le département 60 communes ne possèdent pas d'école publique mais possèdent pour la plupart des écoles confessionnelles payantes).

Dans le secondaire, l'enseignement catholique est tout aussi prégnant.

Le canton le plus important, celui de Beaupréau (centre Mauges), abrite trois collèges confessionnels privés payants et deux lycées privés confessionnels mais pas de collège public.

Depuis une trentaine d'années, des citoyens et citoyennes du Maine-et-Loire se mobilisent afin que

soient respectées dans cette partie du Département, les lois de la République en matière d'instruction publique laïque et gratuite, pour faire respecter la Constitution de la République Française.

A) Beaupréau : chef lieu de Canton du Centre Mauges

127.232 habitant(e)s dans les Mauges dont **24.305** habitant(e)s dans la Communauté de Communes du Centre Mauges.

Un contexte démographique favorable : la population dans un rayon de 10 km autour de Beaupréau a augmenté de + de 7.3% sur la période 1999-2007 De nouveaux habitants viennent régulièrement s'installer dans les Mauges.

Les Mauges connaissent de plus un taux de natalité record, 34% de la population à moins de 25 ans (la moyenne nationale est de 31%). La demande de la population pour un Service Public d'Éducation augmente.

Beaupréau, une population en plein développement (7187 Bellopratins), une commune dynamique.

L'ancienne municipalité a prévu la construction de nouveaux logements (400).

B) Le paysage scolaire de Beaupréau

Une école maternelle et une école primaire publique Jules Ferry dont les effectifs augmentent régulièrement depuis des années, **une école maternelle et une école primaire privée confessionnelle, un collège privé confessionnel Charles de Foucault, un lycée général et technique privé confessionnel Notre Dame de Bonne Nouvelle et un lycée professionnel privé le Pinier Neuf.**

Le secondaire dépend de l'association confessionnelle Dom Sortais et regroupe 1 700 élèves.



Pour mémoire l'Union des DDEN 49 en collaboration avec l'UNSA Education avait rédigé un Mémoire en 2011 pour une cité scolaire public à Beaupréau qui avait été remis au Ministre Vincent Peillon par la Fédération Nationale. (photo Patrick Duyts)

Depuis une trentaine d'années, La FCPE, le Collectif pour la Promotion de l'école publique dans les Mauges, les associations des Parents d'élève de Beaupréau, les DDEN de la circonscription, le Collectif Vigilance Laïcité (FCPE49 – FOL– Francas- FSU – JPA – LDH- OCCE - SNEP - SNES – SNESUP- SNUipp –Solidarité Laïque – UNSA Education- Union des DDEN 49), se sont mobilisés pour l'ouverture d'écoles publiques dans les Mauges.

Sur 60 communes ne disposant que d'une école privée, 41 sont dans les Mauges (pas les Mauges historiques mais les Mauges élargies : Vihiers, Thouarcé, Saint Florent).

La mobilisation a permis l'ouverture des écoles d'Andrezé, Jallais et Gesté.

Aujourd'hui, la demande d'ouverture d'écoles publiques dans les Mauges se multiplie malgré la réticence de certains maires (la Romagne, le Longeron, Tourlandry, Coron, Bégrolle en Mauges, La Chapelle Saint Sauveur).

Outre le fait que des familles demandent le respect de la loi républicaine: l'obligation de l'Etat d'assurer sur tout son territoire la scolarisation gratuite des enfants dans des écoles publiques laïques de la maternelle au lycée, **le contexte économique et le développement de la pauvreté jouent eux aussi un rôle important.**

De plus en plus de familles refusent de payer pour la scolarité de leurs enfants. **Les familles aux revenus modestes sont d'autant plus pénalisées qu'elles sont obligées de faire subir l'ensemble de la scolarité à leurs enfants dans des établissements confessionnels privés payants.**

L'ancienne municipalité de Beaupréau a mis à disposition un terrain de 5ha pour la création d'une cité scolaire publique comportant un collège et un lycée.

Le Conseil Régional ouvrira **un lycée public** sur ce terrain **en septembre 2015.**

C) Le CG répond à la demande de la FCPE et des associations pour la création d'un collège public :

En 2007, suite à la mobilisation de la FCPE, des collectifs et l'avis favorable des CDEN, le CG (par délibération du 26 juin 2007 CG2-064) est favorable à la création d'un collège à Beaupréau sous 2 conditions :

- a) que les deux collèges de Montfaucon et Montrevault atteignent au moins 750 élèves
- b) que les trois collèges dont celui de Beaupréau, une fois créé, atteignent durablement 250 élèves.

D) Situation Actuelle

En 2014, après avoir atteint les deux conditions exigées par la délibération du 26 juin 2007 et lors du CDEN du 19 novembre 2014, le CG propose un remodelage de la carte scolaire « collège » du centre Mauges. Cette nouvelle carte, de fait, évite au CG de construire le collège public de Beaupréau **en désectorisant** les 85 enfants du primaire de Saint Macaire en Mauges vers le collège de Cholet EST en sous effectif.

Ce tripatouillage politique et récurrent des cartes scolaires par le CG a déjà fait fuir quelques 400 enfants de l'enseignement public sur le bassin du Saumurois. Par cette stratégie répétée, le CG se renie et affiche ainsi **une position partisane en faveur de l'enseignement confessionnel** ne tenant jamais compte ni de sa mission d'Etat, ni de l'intérêt des enfants et de la volonté des leurs familles de les inscrire dans le public.

Le CDEN (18 « contre » et 5 « pour ») a refusé la proposition du CG. Depuis, suite au courrier de la Ministre de l'Education nationale demandant d'étudier la possibilité de création de ce collège public, le Président du CG s'explique en déclarant sa volonté de protéger les enseignements existants dont il a la compétence.

Bien au-delà des raisons idéologiques, dogmatiques et politiques, la situation économique dite « au bord de la faillite » du CG est aussi un frein sérieux à une décision favorable.

La Région des Pays de la Loire a proposé au CG les solutions permettant de construire ce collège, comme élément futur de la cité scolaire, dans des conditions économiques très favorables. Les conséquences de ce refus permanent à toutes propositions, seront, à court terme, pénalisante pour le futur lycée public de Beaupréau, dépourvu dorénavant de son vivier naturel d'élèves, désectorisés sur les établissements Choletais.

La FCPE a récemment, et à plusieurs reprises, rencontré le cabinet du Ministre de l'Education Nationale afin d'expliquer l'évidente nécessité de la construction de ce collège public au sein d'une population qui se clive à l'image de ceux et celles qui les dirigent et les informent.

E Conclusion

Aussi, le CNAL (FCPE, Fédération Nationale des DDEN, Ligue de l'Enseignement, UNSA SE, UNSA) l'Association des parents d'élèves de Beaupréau, le Collectif pour la création d'écoles publiques dans les Mauges le Collectif Vigilance Laïcité, ont décidé de s'adresser à Mme Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Education Nationale pour faire respecter la loi de la République dans le Maine-et-Loire en lui demandant d'utiliser les **articles L211-3 et R211 du code de l'Education qui permettent à l'Etat de construire: « dans le cas où la collectivité compétente refuse de pourvoir à une organisation convenable du service public».**

L'Union du Maine et Loire avec le soutien de la Fédération Nationale s'est engagée pour que soient respectées les lois de la République dans les Mauges ! Elle a donc appelé à signer la pétition adressée à Mme Le Ministre.

Patrick Duyts

Signez et faites signer autour de vous !

Nous remercions toutes et tous les collègues qui l'ont signée. Pour ceux et celles qui ne l'auraient pas encore fait elle est toujours disponible sur :

site CNAL : www.cnal.info

site Fédération nationale : www.dden-fed.org



Communiqué de Presse du CNAL

Le CNAL *exige l'ouverture d'un collège public à Beupréau

Depuis plus de trente ans, les habitants du Maine-et-Loire demandent l'ouverture d'un collège et d'un lycée public dans le canton de Beupréau.

En septembre 2015, seul le lycée ouvrira ses portes, car le Conseil général du Maine-et-Loire a décidé de modifier la carte scolaire pour empêcher l'ouverture d'un collège public et favorise ainsi l'enseignement privé catholique.

Actuellement, malgré l'évidence de la poussée démographique, les 12 communes et les 30000 habitants du canton de Beupréau ne disposent d'aucun collège public, contre trois collèges privés.

Le CNAL dénonce les manipulations partisans du Conseil général du Maine-et-Loire qui privent les familles du libre choix de leur école. Il rappelle que :

«L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat», fût-il décentralisé.

La refondation de l'Ecole de la République passe par la continuité du service public d'éducation sur sur l'ensemble du territoire, afin d'assurer, comme le voulait Jean Jaurès, «l'entière et nécessaire liberté de toutes les consciences, de toutes les croyances».

Le CNAL demande donc à Madame la Ministre de l'Education nationale d'intervenir de toute urgence et d'ordonner la création de ce collège, comme le permet l'article L 211-3 du Code de l'Education.

Paris, le 17 novembre 2014

Céline Rigo Secrétaire générale du CNAL

Le CNAL la FCPE, la Fédération nationale des DDEN, la Ligue de l'Enseignement, l'Unsa Education et le SE-Unsa (enseignants de l'UNSA).



Réunion des Unions des Pays de Loire

Le 5 décembre 2014 à Angers

Une rencontre constructive et sympathique :

Tous les départements étaient représentés. Ne dérogeant pas à l'actualité, chaque délégation a donné un premier bilan de l'application des nouveaux rythmes scolaires.

Les **nouveaux rythmes**, dans l'ensemble, donnent satisfaction à tous, les critiques portent essentiellement sur la mise en place des TAP, très inégaux dans leur contenu et touchés par les limites du bénévolat.

Il n'y a pas eu de réelle fuite des élèves vers les écoles privées confessionnelles. En Loire Atlantique, dans une démographie en hausse la fréquentation de l'école publique est également en hausse.

La comparaison de la répartition des effectifs d'élèves entre écoles publiques et écoles privées confessionnelle fera l'objet dans les prochains mois d'une **étude** précise. Menée **par un universitaire géographe, Rémi Rouault**, elle se déroulera sur un an et concernera l'ensemble des départements.

Le collège « fantôme » de Beaupréau engendre le désappointement de l'ensemble de nos collègues. D'un avis unanime, une issue positive ne pourra voir le jour sans l'engagement fort du Ministère pour obliger le département à respecter la loi.

La relance de la pétition est envisagée, avec une possibilité de pétition « papier » pour élargir le nombre des signatures possibles.

En bref : actualité du nouveau site internet, accompagnement scolaire et signes religieux, bilan des adhésions des DDEN à l'Union (adhésion nécessaire pour une meilleure efficacité)...la réunion fut nourrie des réflexions de chacun et a permis un tour d'horizon rapide mais complet de notre région.

Monique Guilleux

Informations régionales

Les départements où la variation annuelle de la population (sur 10 ans) est largement positive (+ de 1 % de moyenne annuelle) enregistrent des augmentations importantes des effectifs

C'est le cas de la Loire-Atlantique : ce département, 12^{ème} département par le poids de sa population est le 3^{ème} par sa croissance démographique (le solde migratoire n'a jamais cessé de progresser depuis 30 ans).

Partout où l'évolution de la démographie est pérenne, **cette évolution bénéficie davantage à l'enseignement public**. C'est le cas de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

Quelques chiffres exemples significatifs :

Près de 2 000 élèves de plus dans l'enseignement public (+ 0,8 %) : l'augmentation concerne la Loire-Atlantique et la Vendée.

Un peu plus de 500 élèves de moins dans l'enseignement privé (- 0,4 %) dont une centaine en Loire-Atlantique.

138 communes dotées d'écoles privées n'ont toujours pas d'école publique dont 60 en Maine-et-Loire.

La rentrée 2014 voit la réouverture (2 classes) de l'école publique de Saint-Même-le-Tenu, près de Machecoul, en Loire-Atlantique (il reste ainsi 15 communes sans école publique, dans ce département, contre 40 il y a 30 ans ... ce qui montre bien le regain de l'Enseignement Public).

En 2016, l'école publique ré-ouvrira à Saint-Hilaire de Clisson (3 classes)

En Vendée, c'est l'école publique de Saint-Julien-des-Landes (2 classes) qui ouvre à cette rentrée, près de la Roche-sur-Yon.

En 2015, on prépare la réouverture de l'école de Chaouch (secteur des Herbiers). Au Bois-de-Céné (près de Challans), la réouverture de l'école est prévue avec plus de 50 élèves.

Ainsi l'enseignement public progresse en Vendée. Il reste cependant 28 communes sans école publique.

Informations fournies par nos collègues de Loire-Atlantique

Rencontre avec le Recteur d'Académie

Les Unions des Pays de la Loire ont décidé de rencontrer M. le Recteur d'Académie en 2015.



Entrée Rectorat de Nantes (photo site Rectorat de Nantes)

Concours des « Ecoles fleuries »



Remise des prix au Lycée agricole le Fresne (photo Courrier de l'Ouest)

C'est le mercredi 19 novembre qu'au Lycée Agricole du Fresne s'est déroulée la cérémonie de remise des prix aux écoles ayant participé au concours des écoles fleuries pour l'année scolaire 2013/2014.

Cette année, seulement quatre écoles ont participé à ce concours. Est-ce la conséquence de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires qui a beaucoup sollicité le monde enseignant ? Toujours est-il qu'à défaut de quantité, il y eut la qualité puisqu'une des écoles rurales y ayant participé, a remporté un prix national en plus du prix départemental.

C'est donc dans une salle du Lycée du Fresne que nous avons été accueillis par Eric Duclaud qui représentait le Proviseur du Lycée. Etaient présents à cette cérémonie, M. Claude Huchet IEN de la circonscription de Montrevault représentant le DASEN, Denis Pares le Président de l'OCCE, Patrick Duyts le Président des DDEN, un adjoint représentant le Maire d'Angers, Jacques Manceau conseiller fédéral des DDEN, des membres des Conseils d'administration de l'OCCE et des DDEN. Jean Morlong, Président de l'AMOPA était excusé. La presse, bien sûr, était présente.

Les quatre écoles arrivèrent accompagnées de leurs enseignants, de parents, des collègues DDEN, d'élus locaux et même de représentants locaux de la presse. Après le mot d'accueil prononcé par Eric Duclaud, on procéda à la lecture du Palmarès. Pour les écoles primaires, c'est l'école « Les Fritillaires » de Drain qui remporta le 1er prix départemental devant l'école « Paul Gauguin » de Juvardeil.

Pour les écoles rurales, c'est l'école « Jean de La Fontaine » de Nueil sur Layon qui cumule 1er prix départemental et 1er prix national devant l'école « Les Erables » de Parçay-les Pins.

Avant de recevoir leur prix, les jardiniers de Nueil sur Layon nous interprétèrent un petit sketch sur le thème de l'éclosion d'une fleur. Chaque école est repartie avec son lot de fleurs, de plantes et de livres non sans avoir bu un rafraîchissement et mangé quelques biscuits que le Lycée agricole du Fresne leur a offert. Remercions tous les généreux donateurs qui permettent d'offrir chaque année ces

récompenses aux enfants. Remercions tous les généreux donateurs qui permettent d'offrir chaque année ces récompenses aux enfants.

Jean-Marie Courtin

Vie des circonscriptions

Baugé



(photo *Courrier de l'Ouest*)

Le jeudi 20 novembre, les DDEN du secteur de Longué se sont rendus à l'école Eugène Livet de Vernantes. Une délégation composée de M.Durand DDEN à Vernueil, Mme Dutheil DDEN (Felix Landreau et René Boissin), M.Ossant DDEN à Vernantes, Mme Chaillou DDEN à Longué (Raymond Renard), Mme Gouget DDEN à Mouliherne, a été reçue à l'école par Mme Braud adjointe au maire et Mme Brauld, directrice de l'école.



Site informatique

Nous allons prochainement posséder un site informatique de l'Union des DDEN de Maine et Loire.

Nous figurons maintenant sur le **site IA 49** :

www.ia49.ac-nantes.fr

Rubrique :

Informations pratiques

Onglet :

Les interlocuteurs des écoles et établissements

En cliquant sur le logo de la Fédération vous accédez au site de la Fédération nationale.

Timbres du 100^{ème} congrès national



L'Union possède quelques carnets de 4 timbres commémoratifs. La planche d'une valeur de 5 €. Ce carnet est disponible auprès de votre Président de circonscription ou auprès de notre secrétaire générale Mireille Villette.

mireille.panserrieu@gmail.com

N'hésitez pas à en commander!

AGENDA

5 septembre :

Rencontre avec le Maire d'Angers pour l'Arbre de la Laïcité, subvention municipale, travaux du local, JMF (prêt gratuit de la salle et techniciens), demande d'invitation lors des commissions extra-municipales, demande d'un encart sur le journal municipal « vivre à Angers », (Patrick Duyts et Jacques Manceau).

15 septembre :

Jury départemental du concours des écoles fleuries (Patrick Duyts, Jean-Marie Courtin, Désiré Souillard).

16 septembre :

Assemblée Générale « Jeunesse au Plein Air » (M.Guilleux).

1^{er} octobre :

Rencontre avec le Directeur de l'école Jules Verne Jacques Manceau (Président de la circonscription) et Patrick Duyts Verne – Angers en raison d'une demande de classe supplémentaire.

4 octobre:

Formation DDEN à Angers Intervention (Patrick Duyts, Monique. Guilleux, Claude Dutheil).

8 octobre:

Réunion «Comité de suivi de la mise en œuvre des rythmes scolaires» à l'I.A (Mireille Villette, Jacques Manceau).

Réunion avec l'UFAL, la FOL, la FCPE (Patrick Duyts, Monique Guilleux).

11 octobre :

Réunion des Présidents de circonscription animée par Patrick Duyts.

14 octobre:

Réunion avec le DASEN (Patrick Duyts, Mireille Villette, Josette Boisneau). Demande de la mise en place d'un meilleur fonctionnement entre les services de la DSDEN et l'Union (+ de 9 mois pour obtenir les cartes officielles), demande de pouvoir intervenir à l'ESPE dans lors des stages des enseignants, demande de réunir l'ensemble des DDEN avec l'Inspecteur d'Académie et la présence de celui-ci à notre AG départementale, demande d'être invité par les IEN lorsqu'ils font une réunion de rentrée avec les enseignants. Toutes ces demandes ont été acceptées par M. Luc Launay Inspecteur d'Académie. La situation de l'école Jules Verne a été également abordée.

18 octobre :

Transmission par courrier d'un dossier sur le « concours des ECOLES FLEURIES » à tous les DDEN (Jean-Marie Courtin, Patrick Duyts, Philippe Paon, Josette Boisneau, Mireille Villette) en collaboration avec l'OCCE.

22 octobre :

CDAL 49 ((Patrick Duyts) : réunion du CDAL où est envisagée une action pour le développement d'écoles publiques dans les Mayennes avec l'appui du CNAL et une action pour remettre en cause la nouvelle carte scolaire au niveau des collèges qui entoure le collège publique à Beaupréau.

Proposition de faire une conférence publique pour déboucher sur une pétition demandant l'abrogation des lois anti-laïques dont la loi Debré

3 novembre :

Ecole Supérieure du professorat et de l'Education(ESPE) : intervention de Patrick Duyts lors d'un stage de formation des directeurs et directrices.

Comité Vigilance laïcité (Patrick Duyts) : préparation d'une pétition nationale pour que la loi de la République soit respectée dans les Mayennes permettant de la maternelle au lycée la continuité du service public dans les Mayennes.

4 novembre :

Projet de travaux au local rendez-vous avec le Service technique de la Ville au local à l'école Henri Chiron (Patrick Duyts).

15 novembre :

Conseil d'Administration de l'Union des DDEN de Maine et Loire.

19 novembre :

Remise des prix du concours des écoles fleuries (Patrick Duyts, Jacques Manceau, Jean-Marie Courtin).

CDEN (Patrick Duyts).

25 novembre :

Rendez-vous avec le directeur de l'ESPE pour envisager une intervention auprès des futurs professeurs des écoles (Patrick Duyts).

26 novembre :

Observatoire départemental de la laïcité à l'IA (Patrick Duyts, Jacques Manceau).

5 décembre :

Réunion à la mairie d'Epieds (Patrick Duyts, Brigitte Glémet). La mairie envisage de construire une nouvelle école publique.

9 décembre :

Réunion du Comité Vigilance Laïcité (Monique Guilleux).

Le Délégué 49 est la publication de tous les DDEN du département, nous attendons des articles de toutes les circonscriptions valorisant vos actions avec des photos lorsque cela est possible pour illustrer.

Merci d'apporter vos remarques amicales, critiques et réflexions afin d'améliorer votre journal départemental.

Directeur de la publication : Patrick Duyts

Mise en page :

Patrick Duyts : patrick.duyts@orange.fr

Philippe Paon : philippe-paon@wanadoo.fr

Siège social : DSDEN :

DDEN Le délégué 49, Cité administrative, 15 bis rue Dupetit Thouars 49000 Angers

Union des DDEN de Maine et Loire.

École Henri Chiron, 287 avenue Pasteur 49 100 Angers

